



**Madame Nicole BELLOUBET**  
**Garde des Sceaux, Ministre de la Justice**  
Ministère de la Justice  
13 Place Vendôme  
75042 PARIS CEDEX 01

Bordeaux, le 14 mai 2020

Madame la Garde des Sceaux,

Nous vous sollicitons de nouveau, suite au courrier que nous vous avons fait parvenir le 16 avril 2020, afin de vous réaffirmer nos grandes inquiétudes pour les associations qui gèrent des établissements et services financés à l'acte ou au prix de journée par les programmes 107 et 166 du ministère de la justice.

Nous souhaitons insister auprès de vous afin qu'une solution soit trouvée pour maintenir le financement de ces associations, actrices incontournables de la mise en œuvre des politiques pénales et pénitentiaires, alors même que les mesures qui leur ont été confiées sont en diminution très importante sur les trois derniers mois (enquêtes, alternatives aux poursuites, stages, aménagements de peine principalement...).

Des dispositions ont été prises par la DPJJ pour assurer la pérennité du secteur associatif, il est impératif que des mesures similaires soient mises en œuvre par la DSJ et par la DAP afin que les politiques judiciaires puissent être pleinement appliquées au sein des tribunaux judiciaires, notamment avec l'entrée en vigueur des dispositions de la loi du 16 mars 2018.

Nous vous proposons qu'exceptionnellement ce financement puisse prendre la forme d'un fonds de soutien à l'activité, ainsi que cela est envisagé dans d'autres départements ministériels.

Nous sommes à votre disposition afin de vous apporter toutes les précisions que vous jugerez utiles et vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre demande.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Garde des Sceaux, l'expression de notre très haute considération.

**Marielle THUAU**  
**Présidente**

**Patrick DOUTRELIGNE**  
**Président**